

Rapport de la trésorière générale

Exercice 2006 et 2007

Entre les congrès de Turin (mars 2006) et de Sofia (avril 2008)

Les fonds de l'AICT proviennent uniquement des cotisations versées par les sections nationales et les membres individuels.

En moyenne elles rapportent **4 000 €** par an mais il y a toujours une différence de règlements entre l'année d'avant et d'après le Congrès. Aucune autre aide extérieure ne nous est accordée.

État des comptes au 31 décembre 2006 – **15 717 €**

État des comptes au 31 décembre 2007 – **13 858 €**

Analyse des dépenses

En 2006 le total des dépenses était de **8 512 €**

en 2007 de **6 293 €**

En 2006 il y a eu plus de dépenses qui concernaient entre autres l'amélioration du fonctionnement du secrétariat général et l'organisation des deux Congrès à Turin et à Séoul.

Le coût annuel de l'hébergement de la page web a diminué depuis 2006, environ 140 euros mais en 2007 il y a eu des frais assez importants de mise à jour du site web, environ 1 800 €.

Autres dépenses ponctuelles :

en 2006, 2 400 € de contribution de l'AICT à l'organisation du Congrès de Séoul.

en 2007, préparation du Congrès à Sofia, des stages et déplacements au Comité Exécutif.

En conclusion

Les dépenses en 2006 et en 2007 sont supérieures aux recettes. L'état des comptes est en baisse sensible entre 2006 et 2007 d'environ 1 860 €.

Les retards de règlements des cotisations déséquilibrent la gestion.

Je rappelle donc que toutes les sections nationales et les membres individuels sont priés de régler leurs cotisations au début de chaque année.

Les frais bancaires de change, de transmission ou de commission doivent être pris en charge par les sections qui envoient l'argent.

Ces frais ont été :

de **106,05 €** en 2006

et de **43,55 €** en 2007.

Je rappelle également que les cartes de l'AICT, valables 2 ans, sont délivrées uniquement aux sections et aux membres individuels qui ont payé leurs cotisations. Les cartes actuelles sont valables pour 2008 et 2009.

Irène Sadowska Guillon